

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE**

N° [REDACTED]

M. E [REDACTED]

M. Stéphane Wegner
Magistrat désigné

Mme Isabelle Frapolli
Rapporteur public

Audience du 27 février 2026
Décision du 17 mars 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le tribunal administratif de Grenoble

Le magistrat désigné

Vu la procédure suivante :

Par une requête enregistrée au greffe du tribunal administratif de Lyon le 23 janvier 2025 et transmise au présent tribunal le 10 février 2025, M. [REDACTED], représenté par Me Josseaume, demande au tribunal d'annuler la décision du 4 décembre 2024 par laquelle le préfet de la Drôme a prononcé la suspension de son permis de conduire pour une durée de six mois ;

D E C I D E :

Article 1er : La décision du 4 décembre 2024 par laquelle le préfet de la Drôme a prononcé la suspension du permis de conduire de M. [REDACTED] pour une durée de six mois est annulée.